



Tilff, le 13 octobre 2017

OA006 - Les scouts de Tilff

www.rka.be/unite

Objet : **cotisations de l'année 2017-2018**

Chers parents,

Une nouvelle année scoutie vient d'être entamée, et nous espérons que votre enfant pourra s'épanouir tout au long de nouvelle année scoutie. C'est avec détermination que nos animateurs se mettent bénévolement au service des enfants pour leur faire découvrir la vie de groupe et les valeurs scouties.

A l'instar des animateurs de section, le staff d'unité est disponible pour répondre à vos questions ou soucis. N'hésitez pas à faire appel en cas de besoin, nos coordonnées sont indiquées au bas de cette lettre.

Notre unité fait partie des Scouts Asbl, qui organise le mouvement scout en Belgique, en Wallonie et à Bruxelles. Une cotisation nous est demandée par la Fédération des Scouts pour chaque enfant. Elle permet de **couvrir les frais d'assurance** qui sont facturés à l'unité par la Fédération. En toute transparence, vous trouverez le détail des cotisations en utilisant le lien suivant: <http://www.lesscouts.be/de/organiser/inscriptions-et-cotisations/>. Pour toute question relative aux cotisations, vous pouvez contacter Charlotte au 0497/68.74.63.

Notre unité prend une quote-part d'environ 5 euros par enfant par cotisation facturée par la Fédération, car l'unité doit couvrir les frais nécessaires à son fonctionnement : payer les charges locatives des locaux, permettre la participation à des activités exceptionnelles dont le coût trop élevé ne vous est pas intégralement demandé.

Le montant de la **cotisation** est variable en fonction du nombre de membres de la famille inscrit à la Fédération (même dans une autre unité ou à la GCB). Il est fixé comme suit.

55 € par FAMILLE si un seul membre de la famille est inscrit à la Fédération
85 € par FAMILLE si deux membres de la même famille sont inscrits à la Fédération
115 € par FAMILLE si 3 membres de la même famille sont inscrits à la Fédération
145 € par FAMILLE si 4 membres de la même famille sont inscrits à la Fédération
+ 35€ par membres supplémentaires.

Nous vous demandons de verser ce montant **pour le 30 octobre, au plus tard**, sur le compte :

Titulaire :	Unité des Scouts de Tilff
N° de compte :	BE81 0014 5461 4424
Mention :	nom et prénom du ou des enfants concernés et section (c'est important!)

Chaque année c'est un réel sport de récupérer le montant de ces cotisations. Cela grève le budget de l'unité et cela représente un manque d'équité par rapport à ceux qui paient en temps et heure qu'ils soient animés, animateurs ou animateurs d'unité, car tous les membres cotisent... Nous insistons sur le fait que cette cotisation comprend l'assurance qui permet à vos enfants d'être couverts en cas d'accident pendant la durée des activités scouts (réunions, WE, camps). Le paiement rapide des cotisations par les parents permettra à l'Unité de payer ses propres factures à la Fédé, afin que l'Unité soit en ordre sur le plan administratif. C'est pourquoi nous vous remercions de régler cette **pour le 15 octobre, au plus tard.**

Cependant cette cotisation ne peut être un frein à la pratique du scoutisme. Si nécessaire, un étalement peut être envisagé. De même, il existe un tarif réduit pour les familles éprouvant des difficultés financières. Or, pour bénéficier de ce tarif de solidarité, il faut introduire une demande auprès de la Fédération. N'attendez pas la dernière minute pour discuter avec les animateurs d'unité, en toute discrétion...

Les animateurs de section et d'unité vous remercient déjà de votre confiance.

Pour l'unité,

Benjamin Cambron

Mink

Animateur d'Unité

0498/20.78.21

Jean-Didier Vandeveld

Chaton

Equipier d'unité

0496/95.55.85

Charlotte Jamin

Siali

Equipier d'unité
Trésorière

0497/68.74.63

